



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement

Basse-Terre, le 7 avril 2025

Objet : *Urgence – Mobilisation contre la suppression des conseils consultatifs, séance publique à l'Assemblée Nationale le 8 avril 2025*

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous vous écrivons aujourd'hui avec une inquiétude majeure concernant l'avenir des instances consultatives de nos territoires, et plus particulièrement celui du Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guadeloupe.

Un amendement adopté en commission spéciale le 24 mars dernier, dans le cadre du projet de loi de simplification économique, prévoit en effet la suppression pure et simple des conseils consultatifs dans l'Hexagone et dans les Outre-mer. Cette mesure est justifiée par des impératifs d'économie budgétaire.

Sont donc concernées les régions de la Réunion, de Mayotte, et de Guadeloupe (à travers leur CCEE et CESER respectifs), de la Martinique dotée d'un conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECEM) et de la Guyane disposant d'un Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation (CESECE).

C'est une logique purement comptable qui anime les initiateurs de cet amendement, voyant dans cette proposition une mesure d'économie. Mais moins quantifiable sera pour nos territoires la perte d'une expertise territoriale maîtrisant les enjeux ultramarins (biodiversité, multiculturalisme, éducation adaptée, langues régionales). C'est aussi le signe d'un appauvrissement démocratique qui priverait les citoyens et les associations d'un canal institutionnel de participation. Alors que les territoires ultramarins sont en première ligne face aux défis climatiques et sociaux, leur voix consultative serait marginalisée. Cette mesure, si elle était confirmée, marquerait un recul pour la démocratie participative et la prise en compte des spécificités ultramarines. Une coordination entre les territoires concernés est essentielle pour porter un contre-discours fondé sur l'utilité sociale et l'innovation citoyenne portées par ces instances. L'amendement sera débattu en séance publique à l'Assemblée Nationale le 8 avril prochain. Nous vous appelons donc solennellement à :

- Intervenir en séance pour dénoncer cette logique purement comptable, au détriment de la démocratie territoriale.
- Soutenir les amendements de suppression de cette disposition
- Relayer l'alerte auprès de vos collègues et du gouvernement, en soulignant l'absurdité de supprimer des outils de dialogue et de prospective indispensables.

La Guadeloupe, comme les autres territoires concernés, ne peut se permettre de perdre sa mémoire collective et sa capacité à construire un avenir partagé. Nous comptons sur votre engagement pour défendre nos institutions et porter notre voix dans cet ultime débat.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour échanger sur les actions à mener en urgence. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre considération distinguée.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DE LA CULTURE DE
L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Félix LUREL



Conseil de la Culture de l'Éducation et de l'Environnement - Région Guadeloupe

16, Rue Peynier – 97100 Basse-Terre
Tél: 0590 41 05 25 / Fax : 0590 41 05 34